



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2019-04 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 30, CHEMIN DE FABRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 9 mars 2020 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 30, chemin de Fabre (lots 3 099 019, 6 007 674 et 6 007 675 au cadastre du Québec), à Ville-Marie.

Cette demande de dérogation mineure consiste à corriger les irrégularités suivantes qui ne respectent pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n° 458 :

- relativement à la position de la maison, la marge de recul sur son coin nord-ouest le long de la rue Bellehumeur devrait être d'au moins six mètres (6 m). Il se situe présentement à cinq mètres et trente-deux centièmes (5,32 m) de cette limite, mais cette maison était déjà construite lors de l'adoption des premiers règlements d'urbanisme de la municipalité;
- relativement au garage, il devrait se situer à au moins six mètres (6 m) de la rue Bellehumeur suivant le règlement actuel de zonage et suivant le règlement qui existait au moment de sa construction. Il se situe présentement à des distances variant entre trois mètres et dix centièmes (3,10 m) et trois mètres et trente-quatre centièmes (3,34 m) de cette limite en allant du nord vers le sud;
- relativement à la remise, elle devrait se situer également à au moins six mètres (6 m) de la rue Bellehumeur. Elle se situe présentement à des distances variant entre trois mètres et quarante-quatre centièmes (3,44 m) et trois mètres et cinquante-deux centièmes (3,52 m) de cette limite en allant du nord vers le sud;

Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 20^e jour du mois de février 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville et en l'affichant aux endroits requis le 20 février 2020 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 25 février 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de février 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier